



Annulation voyage refus de remboursement compagnie

Par **chloevar**, le **13/04/2016** à **09:40**

Ma soeur avait prévu de nous offrir, à mon conjoint et à moi-même, un voyage pour Noël dernier. Ce voyage a finalement dû être annulé car ma mère a été hospitalisée et est décédée la veille du départ prévu. rnrnMa soeur n'avait pas souscrit d'assurance annulation car elle pensait être assurée avec sa carte Visa Premier. Après de nombreuses péripéties avec l'assureur, nous avons reçu un refus de sa part car mon conjoint et moi-même ne sommes pas assurés au titre du contrat. rnrnSachant que c'est ma soeur qui a payé le voyage et qu'elle est donc titulaire de l'assurance, et que donc c'est elle qui perd cette somme d'argent, est-il valable de la part de la compagnie de refuser le remboursement au motif que nous ne sommes pas assurés ? rnrnMerci par avance de vos commentaires.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **09:58**

Bonjour, rnrnCela paraît tout à fait normal, l'assureur ne prend pas en compte toute la population du quartier ou du clan familial.

Par **chloevar**, le **13/04/2016** à **10:28**

Bonjour, rnrnEffectivement, sauf que nous pensions que les garanties étaient attachées au payeur et non aux voyageurs.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **10:31**

C'est le cas.
Remboursement du payeur s'il est malade lui, et non son cousin.

Par **Lag0**, le **13/04/2016** à **10:39**

Bonjour,
Effectivement, l'assurée est votre soeur. C'est donc si quelque chose l'empêche, elle, de voyager, que l'assurance peut fonctionner.
Mais dans le cas d'un voyage acheté pour quelqu'un d'autre, cela ne fonctionne pas puisque ce n'est pas votre soeur qui est empêchée de voyager, mais quelqu'un d'autre.